

Le rapport 2008 de l'Observatoire des mines confirme la baisse tendancielle du nombre de victimes

Lyon, le 21 novembre 2008. **Le rapport 2008 de l'Observatoire des mines publié aujourd'hui, confirme la baisse tendancielle du nombre de victimes de ces armes, même si plus de 5 000 victimes ont encore été à déplorer l'an dernier. Alors qu'il y a 10 ans, une personne était blessée ou mutilée toutes les 20 minutes à la suite d'un accident par mine, la fréquence estimée des accidents est désormais d'une victime toutes les 90 minutes. Pour Handicap International, cette baisse du nombre de victimes s'explique par une application toujours plus satisfaisante des obligations du Traité d'Ottawa : interdiction d'utilisation des mines, déminage, programmes de prévention auprès des populations menacées. Alors qu'un traité d'interdiction des bombes à sous-munitions (BASM) sera signé le 3 décembre à Oslo, ce résultat encourageant confirme l'efficacité des traités de désarmement.**

Les résultats 2008 du rapport annuel de l'Observatoire des mines confirment une baisse du nombre de victimes officiellement recensées : elles étaient 7 328 en 2005, 5571 en 2006, 5426 en 2007. Cette diminution doit cependant être nuancée par le fait que de très nombreuses victimes ne peuvent toujours pas être recensées, malgré l'amélioration du recueil de données. Ces résultats illustrent les progrès obtenus grâce au Traité d'Ottawa interdisant les mines, tout en révélant la menace persistante de la dissémination de ces engins. Les mines antipersonnel peuvent continuer à tuer ou à mutiler des dizaines d'années après avoir été posées.

En matière d'utilisation, le rapport souligne une baisse notoire de l'utilisation des mines : en 2007, seuls 2 Etats (la Russie et la Birmanie) ont utilisé ces armes contre 16 en 1999. La production quant à elle a largement diminué puisque seuls 13 pays, sur 51 en 1997, déclarent être encore en mesure de produire des mines antipersonnel. Par ailleurs, aucun transfert légal n'a été identifié en 2007. L'entrée en vigueur du Traité d'Ottawa (le 1^{er} mars 1999) a contraint les Etats signataires à détruire leurs stocks de mines : 42 millions de mines ont été détruites. Depuis la précédente publication du Rapport en 2007, l'Afghanistan, le Burundi et le Soudan ont achevé la destruction de leurs stocks, neutralisant 500 000 mines au total.

La baisse du nombre de victimes s'explique également par des efforts de déminage importants. Selon le rapport 2008, 122 km² de territoires minés ont été dépollués en 2007 dans 30 Etats. En 2008, 70 Etats et 6 territoires sont encore contaminés. La Campagne pour interdire les mines, dont Handicap International est membre fondateur, reste particulièrement mobilisée afin que les engagements en matière de déminage ne faiblissent pas et que les fonds alloués à cette activité restent importants. Une attention particulière doit ainsi être portée sur les 15 Etats Parties qui ont annoncé qu'ils ne respecteraient pas le délai de 10 ans imposé par le traité d'Ottawa pour déminer l'ensemble de leur territoire.

Principal point noir du rapport 2007, l'insuffisance des fonds alloués aux programmes d'assistance aux victimes (qui représentaient 1% des fonds alloués à l'action contre les mines en 2006). Handicap International, largement engagée sur le terrain dans des programmes d'assistance aux victimes, dresse un constat alarmant. Selon Jean-Baptiste Richardier, directeur général de Handicap International, « *il existe des centaines de milliers de personnes mutilées par les mines à travers le monde qui ont besoin d'une assistance à vie. Elles ont besoin d'un accès aux soins, de réinsertion socio-économique. Leur famille et leur communauté doivent également être soutenues. Or, les fonds nécessaires à l'action contre les mines et à l'assistance aux victimes, déjà trop restreints ont encore été diminués en 2007. Ils s'élèvent à 430 millions de dollars, soit une baisse de 45 millions de dollars par rapport à 2006.* »

Plus d'informations sur : www.handicap-international.fr

Contact presse :

Sophie Couturier – Tél. : 01 43 14 87 02 / 06 60 97 09 38 scouturier@handicap-international.org